



Réforme parlementaire :

pour une modernisation de l'Assemblée nationale

LES PROPOSITIONS S'ARTICULENT AUTOUR DE 4 OBJECTIFS

1. Favoriser une meilleure collaboration.
2. Renforcer la transparence et la reddition de comptes.
3. Rendre le Parlement plus efficace et plus à l'écoute.
4. Moderniser l'Assemblée nationale.

PROPOSITIONS SAILLANTES

Création de la Chambre des affaires citoyennes

Introduction de 2 nouvelles rubriques

- **Affaires des députés**
- **Débats complémentaires**

- Il s'agit d'une **chambre de délibération parallèle au Salon bleu** (et non pas d'une seconde chambre législative).
- **Aucun vote** ne s'y tiendrait. Tous les votes seraient déferés au Salon bleu.
- Ce lieu servirait de tribune aux affaires suivantes :
 - ▢ les « Affaires inscrites par les députés d'opposition » (les « **motions du mercredi** »);
 - ▢ les « **Affaires des députés** » (dont ceux du parti gouvernemental, excluant toutefois les ministres), une nouvelle rubrique de deux heures offrant une tribune supplémentaire aux parlementaires pour faire valoir les préoccupations de leurs concitoyens et débattre, entre autres, de projets de loi des oppositions;
 - ▢ les « **Débats complémentaires** », une nouvelle rubrique qui portera sur les rapports de commission contenant des recommandations, les engagements internationaux du Québec et les pétitions;
 - ▢ les interpellations, désormais les jeudis (et non plus les vendredis);
 - ▢ **toute autre affaire** décidée par les groupes parlementaires.

Horaire de cette chambre

TRAVAUX RÉGULIERS		
MARDI	MERCREDI	JEUDI
10 h à 12 h Affaires des députés		
		14 h à 16 h Interpellations
	16 h à 18 h Affaires inscrites par les députés d'opposition	16 h à 18 h Débats complémentaires

- Cette chambre est inspirée du **Westminster Hall** (parallèle à la Chambre des communes du Royaume-Uni) et de la **Chambre de la Fédération** (parallèle à la Chambre des représentants de l'Australie).

Gains

- » **Plus de temps** disponible mis à profit aussi bien pour le gouvernement que pour les groupes d'opposition.
- » **Plus de tribunes** pour les parlementaires.
- » **Plus de sujets** débattus.

Instauration d'une interpellation par année en présence du premier ministre

- Chaque automne aurait lieu une interpellation de deux heures exclusivement dédiée au premier ministre. Cet exercice serait l'occasion pour les députés d'interroger le premier ministre sur le sujet de leur choix.
- Les règles qui président aux échanges lors des interpellations seraient modifiées afin de favoriser des échanges plus directs.

Gains

- » **Plus grand accès** au premier ministre pour le questionner.
- » Une **reddition de comptes renforcée**.



Fin de la présence des ministres en commission parlementaire

- Les ministres parrains de projets de loi deviendraient les premiers témoins entendus par les commissions parlementaires lors de consultations.
- Ces auditions leur permettraient d'**expliquer leur projet de loi**, d'indiquer les **orientations** gouvernementales et de **répondre aux questions** des membres de la commission concernée.
- L'étude détaillée des projets de loi ne se ferait plus en présence des ministres. Cette tâche serait laissée aux législateurs.
- Cette **pratique** est **bien enracinée** dans plusieurs parlements, notamment de tradition britannique (Ontario, Ottawa, Écosse, etc.).

Gains

- » **Approche plus respectueuse** de la séparation des pouvoirs législatif et exécutif.
- » **Meilleure collaboration** en commission parlementaire.
- » **Rôle** des députés ministériels **accru** et **plus valorisé**.

Création d'un Directeur parlementaire du budget

- Le Directeur parlementaire du budget deviendrait le 6^e « mandataire de l'Assemblée nationale ».
- L'Assemblée nationale emboîterait le pas à plusieurs autres parlements qui se sont dotés d'une institution analogue (Canada, Ontario, États-Unis, France, Écosse, Pays-Bas, etc.).
- Son mandat serait notamment d'analyser les propositions budgétaires du gouvernement, de produire des rapports sur la viabilité de nos finances publiques et de fournir une aide aux députés lors de l'étude des crédits budgétaires.

Gains

- » **Un éclairage supplémentaire et objectif** dont profiteraient les parlementaires et la population.
- » **Des parlementaires mieux outillés** pour comprendre l'état des finances publiques et les tendances de l'économie.
- » **Une plus grande transparence et responsabilité** en matière financière et budgétaire.



Mise en place de mesures de conciliation travail-famille

- La conciliation travail-famille est un incontournable.
- Diverses mesures sont proposées pour la favoriser :
 - ▢ **ajournement des travaux à 18 h** (sauf en période de travaux intensifs) ;
 - ▢ autorisation du **pairage de députés** en Chambre et en commission ;
 - ▢ possibilité d'instituer une halte-garderie à l'Assemblée nationale ;
 - ▢ reconnaissance d'un **congé parental d'un an** ;
 - ▢ possibilité d'absence en cas d'obligations de **proche aidance**.

Gains

- » **Plus de marge de manœuvre** pour les parlementaires.
- » Des mesures susceptibles d'attirer **plus de jeunes, plus de femmes et plus de parents en politique**.

D'AUTRES PROPOSITIONS PORTEUSES S'ARTICULANT AUTOUR DES 4 OBJECTIFS

Au Salon bleu

Déclarations de députés

- Faire passer de 10 à 12 le nombre de déclarations par séance.

Déclarations ministérielles

- **Augmenter à deux heures, avant le début des affaires courantes**, le délai pour transmettre une copie de sa déclaration ministérielle aux groupes d'opposition pour qu'ils aient plus de temps de préparer leurs commentaires.

Période de questions et de réponses orales

- **Mettre fin aux rappels au Règlement** lors de la période de questions afin qu'un plus grand nombre de questions puissent être posées et éviter des abus de procédure.



Affaires courantes

- Permettre aux commissions parlementaires de siéger dès que la rubrique « Motions sans préavis » est terminée.
- Autoriser les adjoints parlementaires à déposer des documents à la rubrique « Dépôt de documents », en lieu et place des ministres.
- Revoir l'ordre des rubriques lors des affaires courantes dans le but de concentrer au début de la période celles nécessitant la présence du premier ministre et des ministres.

Actuellement

- 0.1° Déclarations de députés.
- 1° Déclarations ministérielles.
- 2° Présentation de projets de loi.
- 3° Dépôt :
 - a) de documents ;
 - b) de rapports de commissions ;
 - c) de pétitions.
- 3.1° Réponses orales aux pétitions.
- 4° Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel.
- 5° Questions et réponses orales.
- 6° Votes reportés.
- 7° Motions sans préavis.
- 8° Avis touchant les travaux des commissions.
- 9° Renseignements sur les travaux de l'Assemblée.

Proposition

1. Déclarations de députés.
2. Déclarations ministérielles.
3. Présentation de projets de loi.
4. Avis touchant les travaux des commissions.
5. Questions et réponses orales.
6. Votes reportés.
7. Mises aux voix différées de la Chambre des affaires citoyennes.
8. Motions sans préavis.
9. Renseignements sur les travaux de l'Assemblée.
10. Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel.
11. Dépôts :
 - a) de documents ;
 - b) de rapports de commissions ;
 - c) de pétitions.
12. Réponses orales aux pétitions et aux questions écrites.

En commission parlementaire

Commissions parlementaires spéciales

- Évaluer, à chaque législature, la possibilité de mettre sur pied une commission spéciale portant sur une question sociale de première importance qui anime le Québec.

Reddition de comptes des ministères et organismes (MO)

- Effectuer un **examen plus serré de la gestion** des MO en instaurant les vendredis une audience de reddition de comptes par les commissions parlementaires.



Amendements aux projets de loi

- Mettre à la disposition des parlementaires un **service d'appui** dans la rédaction des propositions d'amendements pour s'assurer de leur conformité et recevabilité.
- Partager deux jours à l'avance les propositions d'amendements avec les autres membres de la commission pour qu'ils puissent en évaluer les mérites et préparer leurs interventions.

Étude des crédits budgétaires

- **Accroître la transparence** du gouvernement quant à la documentation qu'il diffuse dans le cadre du processus budgétaire.
- Faire passer de 100 à 20 le nombre d'heures réservées aux députés ministériels.
- Réviser la procédure pour les demandes de renseignements généraux et particuliers et pour leurs réponses (notamment les **délais** afin qu'ils soient **plus raisonnables**).
- Consacrer une séance d'au moins 2 heures à l'étude des crédits de l'Assemblée nationale.
- Tenir une séance d'informations techniques par le Directeur parlementaire du budget avant l'amorce de l'étude des crédits.

Organisation des commissions parlementaires

- Autoriser plus de commissions parlementaires à siéger en même temps.
- Octroyer **plus de ressources objectives** aux parlementaires en appui à leur travail.

Au Salon et en commission parlementaire

Pertinence des interventions

- Resserrer les règles encadrant les interventions pour **éviter la répétition avec excès et la non-pertinence** avec les sujets débattus, lesquelles nuisent au bon déroulement des travaux.

Outils technologiques en Chambre et en commission

- Instaurer le vote électronique pour **économiser du temps** et améliorer la transparence lors des votes.
- Recourir plus aux outils technologiques en commission parlementaire afin de faciliter la tâche des membres et la collaboration entre eux, en plus de **diminuer l'utilisation du papier**.



Reconnaissance des groupes parlementaires

- Assouplir les règles de reconnaissance pour qu'elles perdurent mieux : 8 députés élus sous la bannière d'un même parti ou 15 % des voix obtenues lors de la plus récente élection générale.
- Reconnaître des fonctions (chef, leader, whip, président de caucus) eu égard à la taille des groupes parlementaires.

Règlement mieux adapté au multipartisme

- Garantir un temps de parole minimal aux groupes d'opposition autres que celui formant l'opposition officielle lors du débat final sur le discours sur le budget et lors des consultations en commission parlementaire.

Autres mesures

Sélection et nomination des mandataires de l'Assemblée nationale

- Revoir et officialiser le processus de sélection et de nomination en mettant en place un comité ad hoc transpartisan qui assurerait la consultation des groupes d'opposition.

Serment d'allégeance à la reine

- Rendre facultatif le serment d'allégeance à la reine.

Formation des élus

- Offrir une formation sur les réalités autochtones ainsi qu'un programme de formation continue pour les parlementaires.

Consultations en commission parlementaire

- Accompagner tous les projets de loi présentés à l'Assemblée d'un document de consultation qui comprendrait une synthèse expliquant les grandes lignes afin de **mieux informer et mieux outiller les citoyens et citoyennes** désireux de s'exprimer.